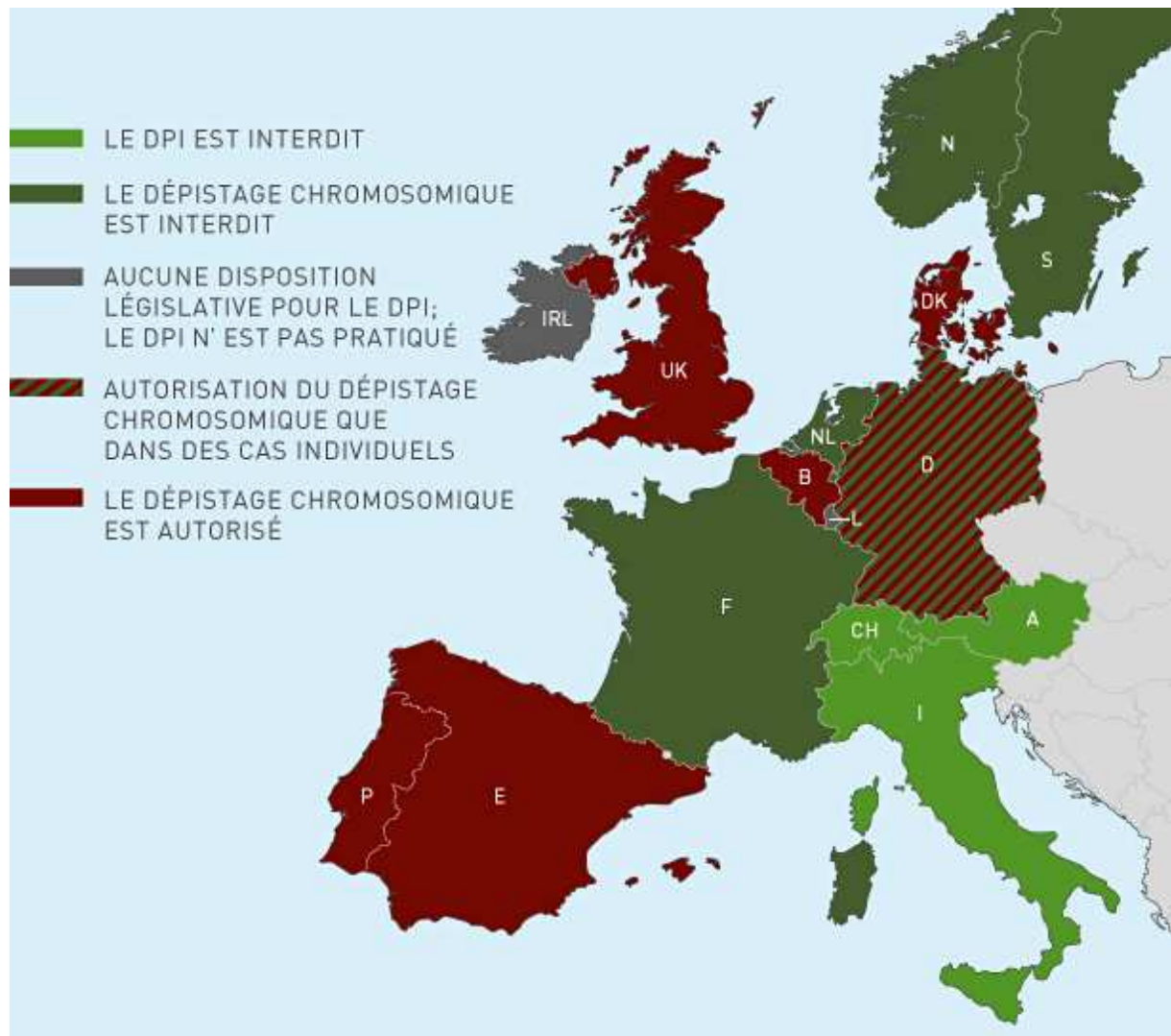


### Dites NON à la sélection génétique!

Lors du vote final le 12 décembre prochain, vous allez vous prononcer sur la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée et, partant, sur l'autorisation du diagnostic préimplantatoire (DPI).

Nous nous permettons de vous adresser deux informations importantes en vue du vote final:

- Dans de nombreux pays d'Europe de l'Ouest, les dépistages chromosomiques (méd.: dépistage des aneuploïdies) sont interdits. Il ne s'agit pas du tout d'une pratique très répandue en Europe, contrairement à ce qu'ont invoqué comme argument les partisans du dépistage.





- **insieme** rejette la disposition constitutionnelle de l'art. 119 Cst.  
**insieme** s'oppose de manière catégorique à des tests systématiques au stade de l'éprouvette. Par conséquent, **insieme** dit NON à une modification de la Constitution qui poserait les jalons d'une introduction du dépistage chromosomique dans la loi. En revanche, **insieme** n'objecte rien à une autorisation du DPI réservé aux cas confrontés à de graves maladies héréditaires. Vu ce qui précède, **insieme** demande un nouvel article constitutionnel permettant de réaliser un DPI en cas de prédisposition à une grave maladie héréditaire, tout en mettant en place des garde-fous très clairs contre un dépistage chromosomique systématique.

Nous vous saurions gré de tenir compte de nos arguments lors du vote final.

Engagez-vous pour qu'à l'avenir aussi, les parents puissent librement mettre au monde leur enfant, même si celui-ci est porteur d'une mutation génétique! Et donnez un signal fort en faveur d'une vraie solidarité au sein de la société!

Dites NON à la sélection génétique en rejetant la modification de la loi sur la procréation médicalement et de la Constitution fédérale!

Vous trouverez des informations de fond supplémentaires sur notre site:

<http://insieme.ch/fr/engagement-politique/les-examens-de-depistage-precoce/diagnostic-preimplantatoire/>

Merci. **insieme**